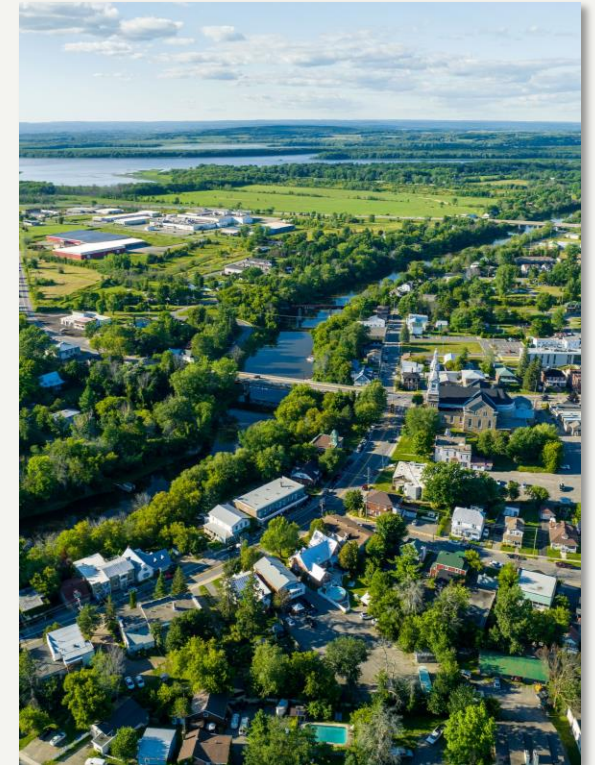




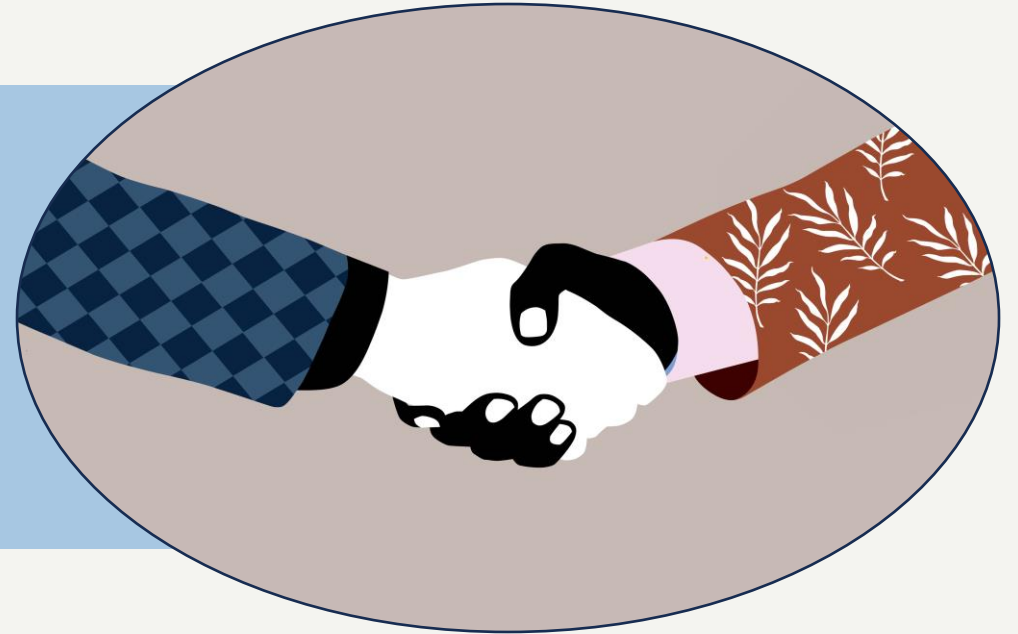
Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 9 juin 2026

1. Ouverture de la séance



Rappel du civisme



Rappel concernant le *Règlement numéro 391-2022* portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal

- Le **président de la séance** dirige les travaux du conseil municipal et veille au maintien de l'ordre et du décorum.
- Il peut prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la séance, y compris **expulser une personne ou suspendre la séance**.
- Les personnes présentes doivent adopter un **comportement respectueux**; les propos injurieux, gestes déplacés et altercations sont interdits.



Suite - Rappel concernant le *Règlement numéro 391-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*

- Le public peut s'adresser aux membres du conseil **uniquement durant la période de questions**, dont la durée maximale est d'une (1) heure. Chaque citoyen qui pose une question doit :
 - ✓ s'identifier clairement au microphone;
 - ✓ utiliser un langage poli et respectueux;
 - ✓ respecter une limite de **5 minutes** pour poser une question et une sous-question.
- Le président peut **refuser une question ou retirer le droit de parole** si les règles ne sont pas respectées.
- Une question commencée peut être terminée après l'expiration du temps avec l'autorisation du président.
- Les questions qui ne reçoivent pas de réponse pendant la séance sont reportées à une séance ordinaire ultérieure.

Ces règles s'appliquent aux personnes présentes dans la salle et à celles qui interviennent via les réseaux sociaux.

2. Adoption de l'ordre du jour





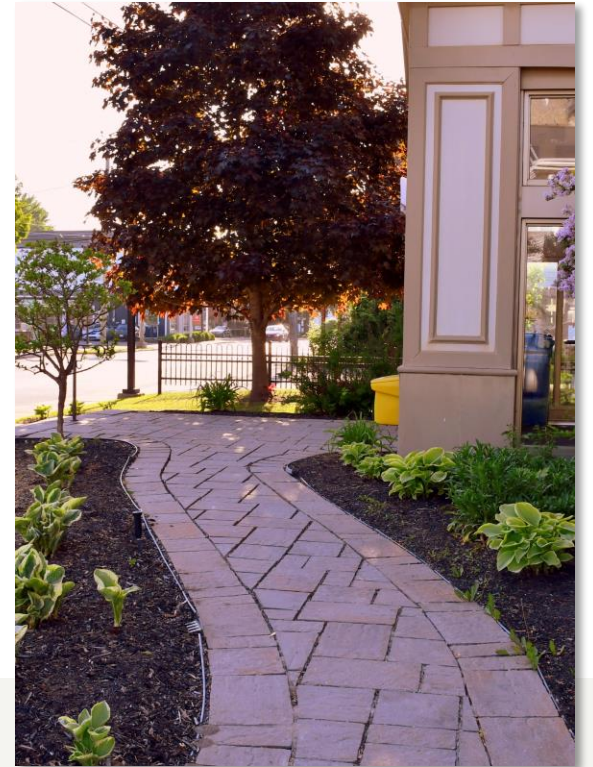
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026



4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2026



5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour



6. Conseil municipal

6.1 Préoccupations relatives au projet ALTO

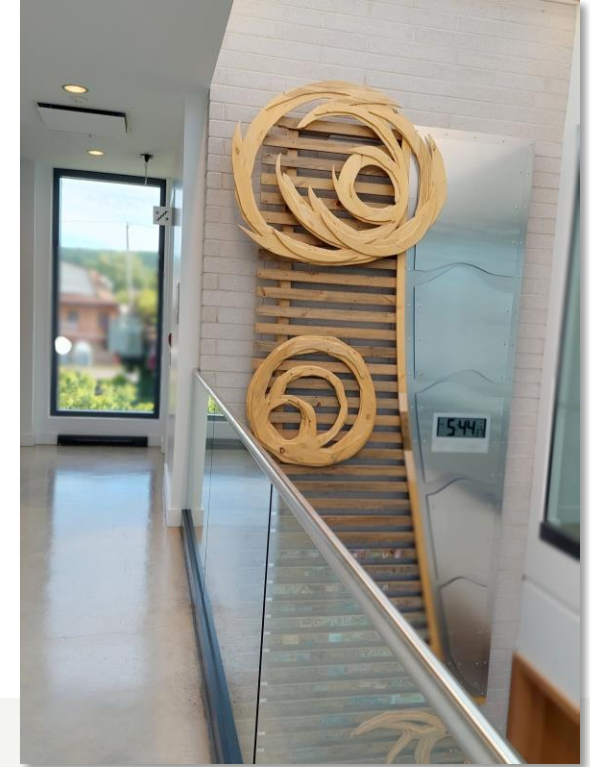
- Impacts potentiels sur les communautés de Pointe-Fortune, Rigaud et Vaudreuil-Soulanges.
- Préoccupations quant aux impacts potentiels sur le territoire, les communautés et l'économie locale.
- Demande d'information supplémentaire et d'une consultation adaptée aux réalités du milieu.



6.2 Nomination des substituts des comités consultatifs

- Nomination d'élus membres substituts aux comités consultatifs.
- Entrée en vigueur : 10 juin 2026.





7. Direction générale

7.1 Réorganisation des espaces de travail et acquisition de mobilier ergonomique

- Réaménagement des espaces de travail de l'hôtel de ville.
- Amélioration de l'ergonomie et adaptation aux besoins organisationnels.



7.2 - Dépôt du rapport des employés municipaux

- Conformément au Règlement 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs.

Mai 2026



7.3 Adoption du Règlement 417-01-2026

- Modification du Règlement 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Rigaud.



7.4 - Report du dépôt du rapport financier et du rapport vérificateur externe – Exercice 2025

- Obligation de dépôt avant le 30 juin de l'année suivante.
- Échéancier des auditeurs nous oblige à reporter ce dépôt.



7.5 - Dépôt du rapport du maire

Dépenses en situation d'urgence

- Livraison de camions-citernes pour approvisionnement des réserves en eau et remplacement d'une pompe de surpression.
- Octroi de contrat à L'Eau-Thentique : **75 972,16 \$** avant taxes.
- Octroi de contrat à LM 1947 inc. pour la fourniture **et l'installation** d'une pompe de surpression : **26 913,09 \$** avant taxes.



7.6 - Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat

- Liste contenant tous les engagements financiers de **plus de 1 000 \$** au cours du mois mai 2026.



7.7 – Comptes à payer

- Liste des chèques et prélèvements effectués du **1^{er} au 31 mai 2026**.
- Liste des comptes à payer en date du **10 juin 2026**.



7.8 - Mise à jour de la nétiquette de la Ville de Rigaud

- La Ville de Rigaud vous souhaite la bienvenue sur ses différentes plateformes de médias sociaux.
- Veuillez noter que leur utilisation est assujettie au respect des conditions d'utilisation et le de la nétiquette des médias sociaux de la Ville de Rigaud.



7.9 - Gestion du personnel – Audrey Caza

- Confirmation de la permanence à la suite de la période de probation.





9. Travaux publics et ingénierie

9.1 Remplacement d'un ponceau – chemin Saint-Thomas

Octroi d'un contrat de services professionnels

- 3 firmes sollicitées, dont 2 ont répondu.
- Plus bas soumissionnaire : Shellex Groupe Conseil.
- Montant du contrat : 36 000 \$ avant taxes.



9.2 Réfection de la toiture – 18, rue Saint-Antoine

Octroi d'un contrat pour les travaux

- 2 entreprises sollicitées.
- Plus bas soumissionnaire :
Couvreur Xtrême inc.
- Montant du contrat : 79 000 \$
avant taxes.



9.3 Groupe électrogène – stations SP12 et SP10

Réorganisation des équipements et octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouvel équipement

- 3 entreprises sollicitées, 2 ont répondu.
- Plus bas soumissionnaire : Groupe Provil.
- Montant du contrat : 86 000 \$ avant taxes.
- Financement : Règlement d'emprunt 428-2026, sous réserve de son approbation.



9.4 - Autorisation d'une dépense supplémentaire – Appel d'offres no 2020-STIR-03 – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles diverses

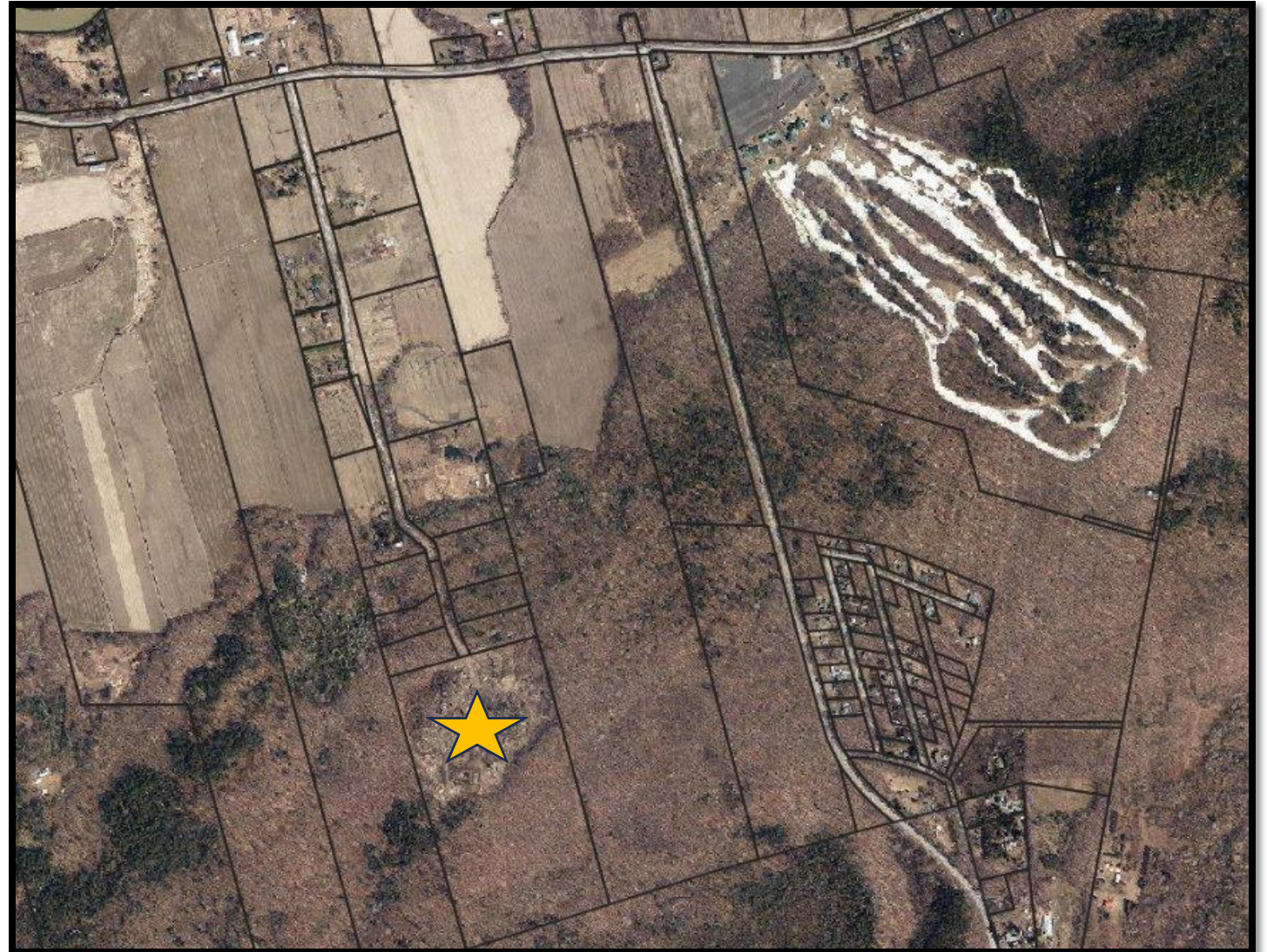




10. Urbanisme

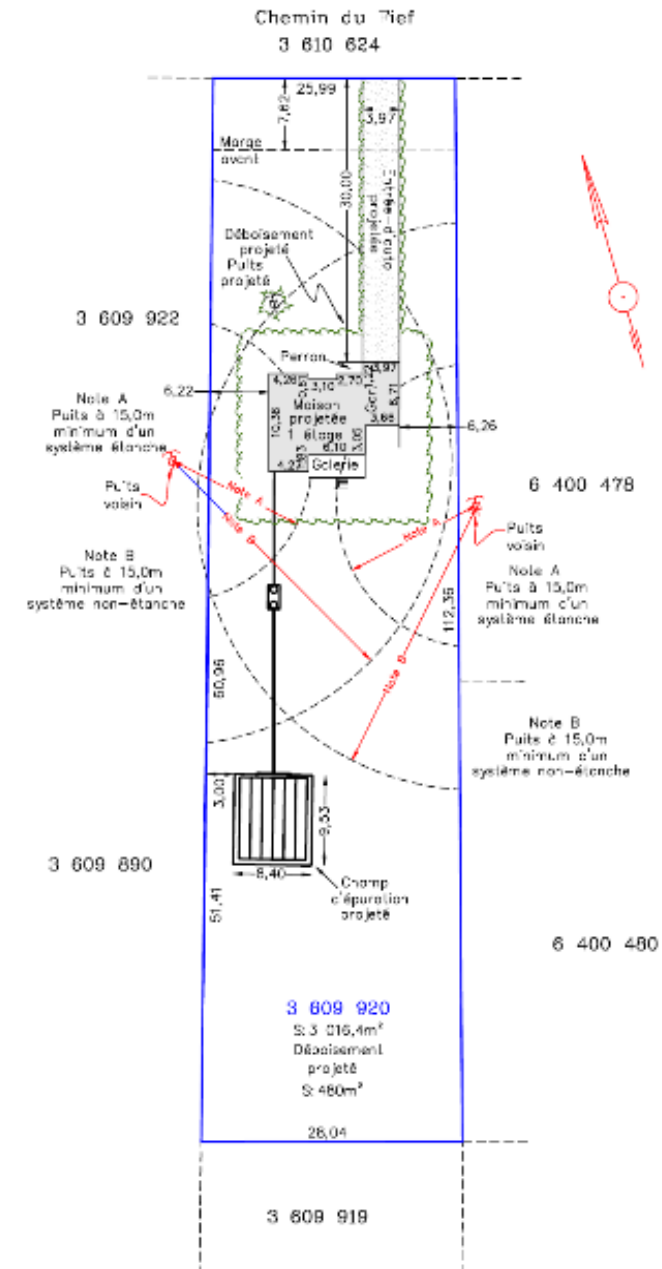
10.1 Gravière Castonguay – 2617-9747 Québec inc.

- Appui à une demande auprès de la CPTAQ.
- Demande concernant l'exploitation d'une carrière sur le lot 3 607 342 (chemin du Coteau).
- Renouvellement d'une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture.
- Droits acquis reconnus depuis mars 1984.



10.2 PPCMOI – lot 3 609 920, chemin du Fief

- Terrain de 3 016,4 mètres carrés;
- Largeur de 25,99 mètres;
- Manque 4,01 mètres de largeur pour autoriser le privilège au lotissement;



10.3 P.I.I.A. – 22, rue Sainte-Madeleine

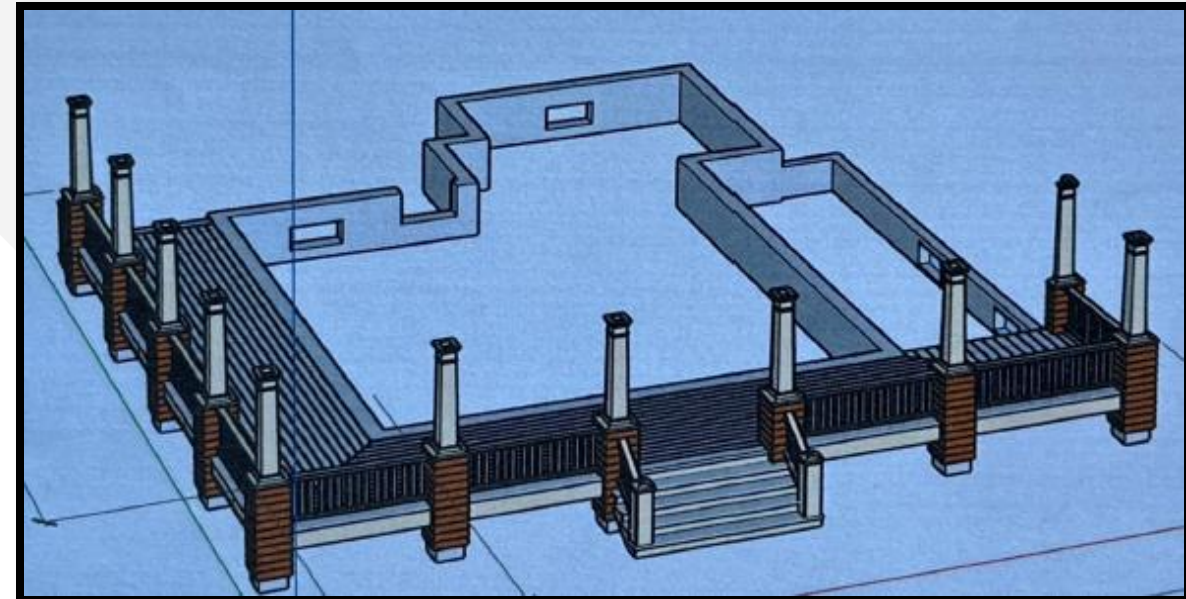
- Réaménagement d'un espace de stationnement résidentiel.
- Remplacement du gravier et de l'asphalte par un revêtement asphalté.
- Ajout de bandes de pavé uni de chaque côté du stationnement.



10.4 P.I.I.A. – 216, rue Saint-François

Demande relative à l'architecture – travaux touchant l'extérieur du bâtiment

- Corps principal : bois traité de couleur blanc crème.
- Base des piliers : bardeau de bois de couleur rouge brique.
- Plancher de la galerie et marches de l'escalier : gris.
- Garde-corps et autres composantes : blanc crème.



10.5 P.I.I.A. – 23, rue Sainte-Madelaine

Modification de l'extérieur du bâtiment principal - Retrait de la cheminée



Montage

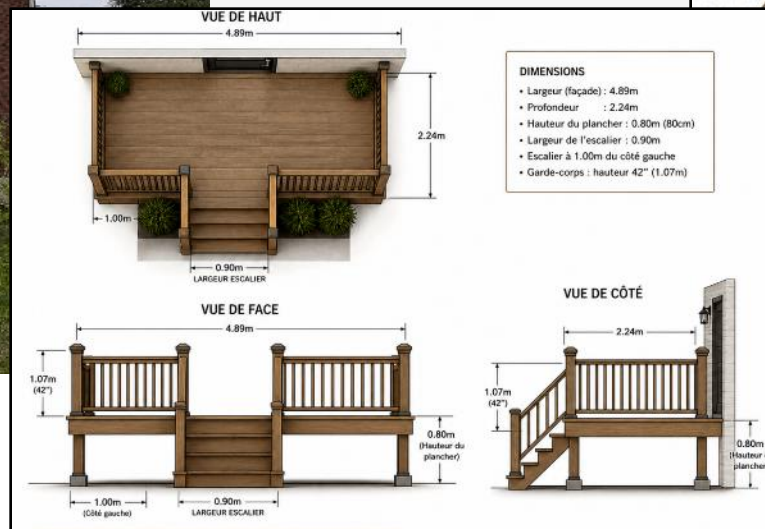
10.6 P.I.I.A. – 123-125, rue Saint-Viateur

Demande relative à l'architecture – travaux touchant l'extérieur du bâtiment

Rénovation du balcon, de l'escalier et de la galerie

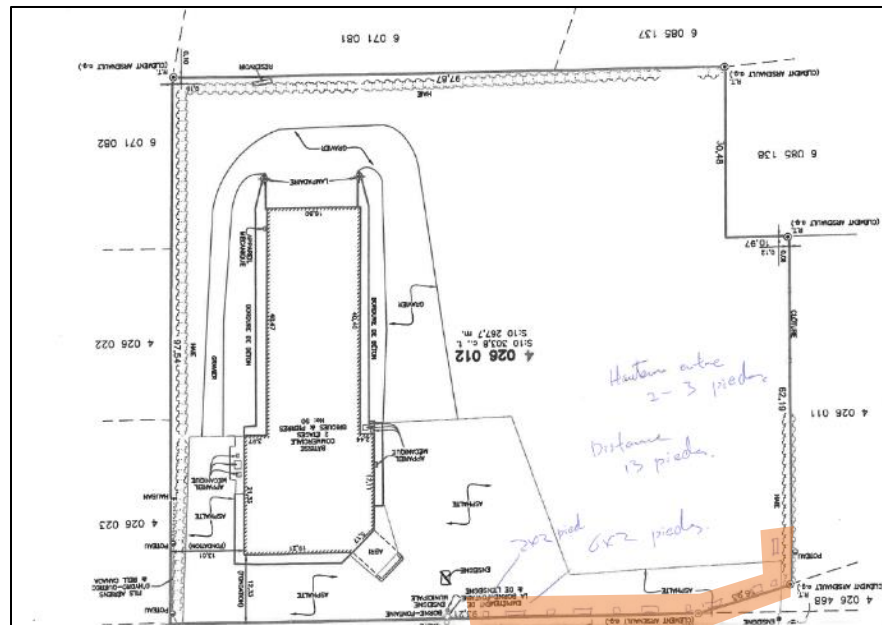


Bois traité couleur
Acajou



10.7 P.I.I.A. – Travelodge Wyndham (50, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest)

Demande relative à l'architecture – aménagement du site



Ajout de bacs à fleurs

Projeté



Existant

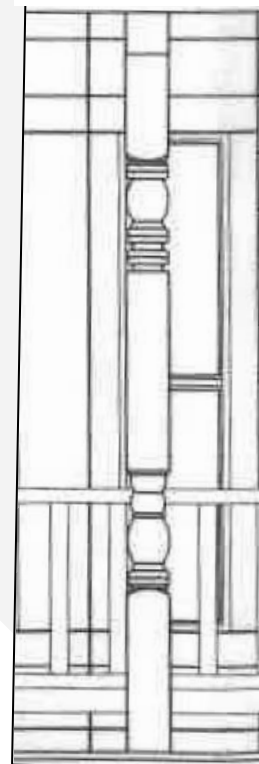


10.8 P.I.I.A. – 78, 78A, rue Saint-Pierre

Demande relative à l'architecture – travaux touchant l'extérieur du bâtiment



Vert foncé



Profondeur Abyssale

- Toiture galerie
- Tôle profilée d'acier
- couleur Vert foncé
- Poutres de la galerie
- Bois traités
- couleur Profondeur Abyssale

10.9 Dérogation mineure – Projet intégré sur le chemin J.-René-Gauthier

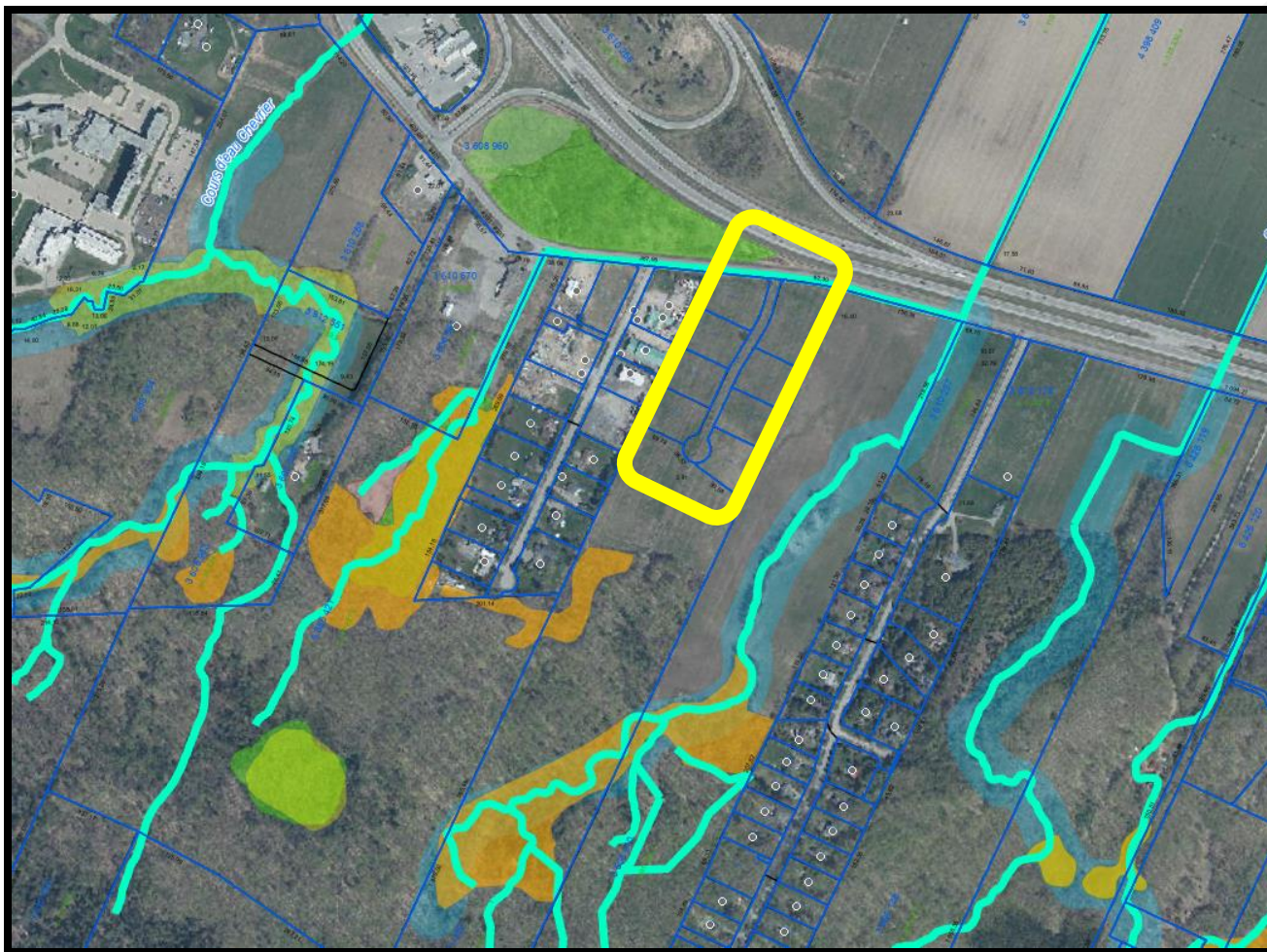
Autorisation pour les lots 6 611 480 à 6 611 487 et le lot 6 611 489 – Zone C-161

- Autoriser un projet intégré alors que la grille des normes et des usages ne l'autorise pas (article 12,25,1);
- Distribution électrique, téléphonique et/ou câble aérien au lieu de souterrain;



10.10 – Nouvelle rue Dr. E. Lawlor

Désignation officielle d'une nouvelle voie de circulation (lot 6 611 488)



"Un nouveau Canada" Edouard Lawlor publie un fascicule

Tout récemment, nous recevions au journal une copie du fascicule intitulé "Un nouveau Canada, le présent ou la déchéance (1960-1993) suivi de Le Futur ou la renaissance (1993...?)". Il s'agit d'un pamphlet écrit par Édouard Lawlor, résident de Rigaud.

■ Francine Deschamps

En publiant ce document, son seul but est d'aider la cause de la souveraineté du Québec. "Actuellement, nous vivons un moment crucial de notre histoire. Nous personnifions les pionniers d'autrefois (les patriotes, mais sans arme) qu'un simple petit mot "oui", de notre part, peut établir le peuple québécois comme la seule nation francophone autonome des deux Amériques." Ainsi s'exprime M. Lawlor, en commentant la période actuelle.

Dans une lettre jointe au fascicule, l'auteur parle du "courage de nos ancêtres" et de notre devoir de "définir irrévocablement ce qu'ils ont conservé jusqu'à aujourd'hui: notre patrimoine." "C'est à nous, ajoute-t-il, de prendre la relève et d'instaurer indéfectiblement un Québec libre et souverain." Dans son pamphlet, M. Lawlor aborde, d'entrée de jeu, ce qu'il appelle le "déclin du Canada", traitant d'une régression dans divers domaines: familial, religieux, politique, social etc. Il aborde des thèmes comme l'étatisation, la taxation, la récession, la technologie, l'environnement et même le spiritualisme et le matérialisme.

Pour Édouard Lawlor, le Canada pourrait se sortir du marasme si "le gouvernement canadien acceptait que la province de Québec devienne indépendante et souveraine". Il croit également que les autres provinces doivent avoir la possibilité de s'orienter selon leur volonté et leur tendance. Selon

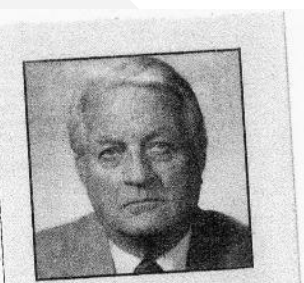


Voici la page couverture du fascicule écrit par Édouard Lawlor

lui, comme aux États-Unis, on devrait retrouver ici des provinces unies autour d'un gouvernement présidentiel. Le nouveau pays réunirait des provinces unies canadiennes (PUC). Enfin, il propose que le gouvernement canadien remette le pouvoir d'achat aux citoyens. "C'est primordial, dit-il, et le plein emploi s'ensuivra automatiquement, parce que toute entrave aura été éliminée."

Rappelons que M. Lawlor fut vétérinaire durant 17 ans à Rigaud, pour ensuite pratiquer à Hudson où il construisit un hôpital vétérinaire en 1960. Et c'est en 1967, qu'il ouvrit le Camping Choisy.

Alors qu'il était étudiant, dans les années 40, il s'est impliqué au sein de l'Union Nationale, pour ensuite devenir membre du Parti Québécois. Édouard Lawlor a fait produire 1 000 exemplaires de son fascicule. Il en a distribués à certaines connaissances et il est également possible de se procurer le document dans quelques librairies.



**LAWLOR, Dr Édouard, m.v.
1916-2004**
Le 7 mai 2004, est décédé Dr Édouard Lawlor, époux de Laurette Séguin.
Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses quatre enfants, Linda (Pierre Aubin), Norman (Louise Séguin), Kerry (Lyne Desjardins), Eddy (Carole Bergevin), ses petits-enfants, Anick, Guillaume, Francis, Kathleen, Grégory, Geneviève, Étienne, Jase, Olivier, David, Karine, Édouard, et son arrière-petit-fils Luca.
Un service religieux aura lieu le samedi 29 mai 2004 à 11 heures. La famille recevra les condoléances à l'église Ste-Madeleine de Rigaud, à 10 h 30.
Direction funéraire:
F. AUBRY & FILS INC.

DR EDOUARD LAWLOR élu échevin

M. Édouard Lawlor a été élu échevin de la ville de Rigaud lundi dernier par une majorité de 24 votes.

Les électeurs ont démontré cette fois-ci qu'ils étaient en faveur de l'augmentation des taxes d'affaires et qu'ils s'attendent à avoir des améliorations dans notre localité.

Nous souhaitons donc à notre ami Édouard la plus cordiale bienvenue dans l'administration municipale.

HOPITAL DANS NOTRE VILLE

Nous aurons un hôpital pour les animaux avant d'en avoir un pour les humains. M. Lawlor, médecin vétérinaire de notre ville nous apprend qu'il est à élaborer les plans pour une autre maison privée sur un terrain plus vaste, afin d'y ériger un hôpital pour les petits animaux. Depuis que nous avons une ferme d'élevage de chiens St-Bernard à Rigaud et une autre dans le même genre à Choisy, Monsieur Lawlor est souvent occupé à donner des soins à ces animaux de prix. Il est même nécessaire de suivre certain cas chez ces chiens et un petit hôpital sauverait beaucoup de déplacements inutiles et permettrait d'opérer ces animaux et leur sauver la vie dans bien des cas.

10.11 – Dérogation mineure – 173, chemin de l'Anse

Aménagement d'un espace de stationnement dans la cour avant d'un bâtiment unifamilial isolé dépourvu de garage – Zone H-22

- Espace de stationnement situé devant la façade du bâtiment, sans garage.





11. Loisirs, culture et tourisme

11.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

- Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme PAFIRSPA.
- Projet visé : réaménagement complet des terrains de soccer.



11.2 Aire de jeux – Parc Roselin

Octroi d'un contrat pour la mise aux normes et le réaménagement

- Nouveau module.
- Bassin amortissant sous le module et sous les balançoires existantes.
- Drainage.
- Travaux réalisés à l'automne 2026.

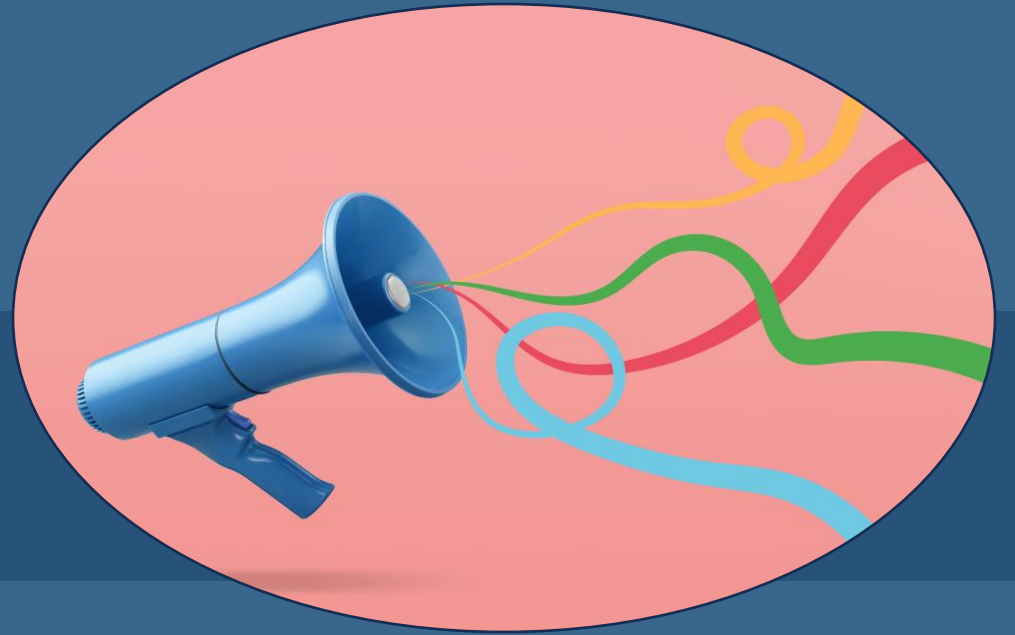
Plus bas soumissionnaire conforme:
Jambette Inc. au montant de 83 266.63 \$
plus taxes.





13. Période de questions allouée au public

14. Messages des élus





15. Clôture de la séance